Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Joumada II 1443 11 Janvier 2022	N° 4	38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **50**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **51**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **55**
Homologation de résolutions **56**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **56**
Avis aux créanciers..... **61**
Convocations
Sociétés anonymes **62**
Sociétés à responsabilité limitée **63**
Divers
Avis au public..... **64**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations Office du Commerce de la Tunisie **65**
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement **70**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

Notice d'information

SOCIETE CAMARLOGISTIC

SA au capital de 1 516 000 dinars

Siège : Avenue Farhat Hached Immeuble Raouine Ramla Kerkennah Sfax

Objet : Services administratifs et logistiques et transport touristique

Durée : 99 ans

Identifiant Unique : 1091954F

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Décembre 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des contrats de Tunis le 3 Janvier 2022 sous le numéro 22700002. Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de 1 284 048 dinars pour le porter de 1 516 000 dinars à 2 800 048 dinars cette augmentation est réalisée par un montant numéraire de 1155639 dinars et par l'incorporation du compte courant de l'actionnaire Mohamed Kilani par un montant de 128409 dinars et par la suite par la création de 160 506 actions nouvelles de 8 dinars chacune. Cette augmentation est assortie d'une renonciation aux droits préférentiels de souscription pour M. Mohamed Kilani.

- Les fonds provenant de la souscription sont à verser dans un compte bloqué et indisponible auprès de la banque TSB agence Tunis sous le numéro : 21000000404200274360.

- Le délai ouvert à la souscription est de 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration dudit délai.

- Un exemplaire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au registre national des entreprises le 5 Janvier 2022 sous le n°AC 0832022.

2022X00032SANB2

SOCIETE CAMARLOGISTIC

SA au capital de 1 516 000 dinars

Siège : Avenue Farhat Hached Immeuble Raouine Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954F

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2021, enregistré à la recette d'enregistrement des contrats de Tunis le 3 Janvier 2022 sous le numéro 22800001. Il a été décidé ce qui suit :

- Emission d'obligation convertible en actions, pour un montant de 225 000 dinars.

- Un exemplaire du P.V de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au registre national des entreprises, le 5 Janvier 2022 sous le n° AC 0832022.

2022X00033SANB2

Société GAM

Société anonyme

Au capital de 2 694 250 Dinars

Siège social : 14 Rue 8611 Z I Charguia Tunis

MF : 014402NAM000

RC : B166661997

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réuni le 25 mai 2017 et enregistré à la recette des finances La Charguia le 14 juillet 2017, sous le n°17504187, quittance n°M59692, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 10.12.2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 1430 000 Dinars à 2 694 250 Dinars.

2022400023SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société TTA DIS

SARL au capital de 60.000 dinars

Siège social : Rue du Lac Mâlaren, Résidence Errihab II Rez-de-chaussée - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RC : B0111052014

IF : 1330353S/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 4 février 2014, enregistré à la recette des finances Le Lac, le même jour, sous le numéro 14501061, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 12 février 2014 sous le numéro 20147406, les associés ont décidé :

L'augmentation de capital d'un montant de cinquante mille (50.000) dinars pour le porter à soixante mille (60.000) dinars et ce par apport en numéraire.

La modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

2022T00013SRLB2

«SOCIETE YASMINE COLLECTE»

Société en liquidation

SARL au capital de 820. 000 DT

Siège social : Cité El Fath 5020 Jemmel

Identifiant unique : N°0575268W

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 10 décembre 2021 sous le numéro 21502249 quittance n°M066284, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2021119044 le 24/12/2021 et publié au bulletin officiel du RNE le 29/12/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 8 décembre 2021 ;

- Quitus au gérant;

- Dissolution anticipée et à l'amiable de la société à partir du 9 décembre 2021 ;

- Partage des parts sociales du feu LEONARDO MELILLO ;

- Nomination de Monsieur Helmi Ben Salah, demeurant à Carthage A 16 Borj Baccouche 2027 Ariana, en qualité du liquidateur de la société ;

- Pouvoirs.

2022400028SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

MS ADVISORY AND CONSULTING

SUARL au capital social de 1 000 Dinars

Siège social : 8 Rue Beit Lahm Dar Fathal Soukra - 2033 Ariana

Matricule fiscal : 1548906H/A/M/000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société «MS ADVISORY AND CONSULTING» en date du 23 décembre 2021, enregistrée à la recette des finances - Rue de Paradis - le 27 décembre 2021 sous le n°21509416 Quittance n°M100243 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 3 janvier 2022 sous le numéro 202243, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et a nommé Taher Hadj Kacem en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur domicilié au 13 rue des Juges - 1er étage - Bureau 5 - 2091 - Ariana et ce, dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis.

2022400026SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 27/12/2021 enregistré à la recette des finances à Daouar Hicher le 29/12/2021 (Quittance n°M049542 Enregistrement n°21202096) Madame Imen Bent Mokhtar Ben Ahmed Mejri a vendu à Madame Oumaima Bent Rachid Sebii la totalité du Fonds de Commerce sis à Douar Hicher 387 Bis, Avenue Khaled Ibn Walid Manouba moyennant le prix de treize mille dinars (13.000 D). Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Hédi Ben Ammar Ben Belgacem Mejri dans les délais légaux au siège du dit fonds de commerce.

Annonce publiée au journal le Quotidien du 5/01/2022.

2022T00004FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27/12/2021 et enregistré à Sousse le 30/12/2021 reçu n°M048309 enregistrement n°21202712 la société Ibn Khaldoun de Location d'Immeuble «SILI» MF 1142866Q vend et cède à Achraaf Haddad, titulaire de la CIN n°05492526 du 7/8/2012 le fonds de commerce pour l'exercice de tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local (D) situé à l'Avenue Ennakhil Croisement BORA BORA Immeuble Rafika Mlika Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au siège du vendeur sis au 4, Rue Sakiet Sidi Youssef Carthage Byrsa Tunis.

Cette annonce est déjà publiée au journal Echourouk le 4/01/2022.

2022T00006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27/12/2021 et enregistré à Sousse le 30/12/2021 reçu n°M048312 enregistrement n°21202713 la société Ibn Khaldoun de Location d'Immeuble «SILI» MF 1142866Q vend et cède à Achraaf Haddad, titulaire de la CIN n°05492526 du 7/8/2012 le fonds de commerce pour l'exercice de tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local (E) situé à l'Avenue Ennakhil Croisement BORA BORA Immeuble Rafika Mlika Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir la publication de cette annonce au JORT au siège du vendeur sis au 4, Rue Sakiet Sidi Youssef Carthage Byrsa Tunis.

Cette annonce est déjà publiée au journal Echourouk le 4/01/2022.

2022T00007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 27/12/2021 et enregistré à Sousse le 30/12/2021 reçu n°M048315 enregistrement n°21202714 la société Ibn Khaldoun de Location d'Immeuble «SILI» MF 1142866Q vend et cède à Achraaf Haddad, titulaire de la CIN n°05492526 du 7/8/2012 le fonds de commerce pour l'exercice de tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local (C) situé à l'Avenue Ennakhil Croisement BORA BORA Immeuble Rafika Mlika Sousse.

Les oppositions peuvent être faites durant les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT au siège du vendeur sis au 4, Rue Sakiet Sidi Youssef Carthage Byrsa Tunis.

Cette annonce est déjà publiée au journal Echourouk le 4/01/2022.

2022T00008FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P établi par maître Hanene Belhaj, avocate, le 28/12/2021 et enregistré à la recette des finances de Nabeul (avenue de France) le 30/12/2021 sous le numéro 21204505, la société «Mohamed Hakim Gam Et Fils», SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1007958M, et sise à Av de Palestine Nabeul, a vendu à la société «comptoir agricole, industriel et sanitaire CAIS», SARL, titulaire de l'identifiant unique n°9968Q000, et sise au 189 Av Habib Bourguiba Nabeul la totalité du fonds de commerce, constitué exclusivement des éléments immatériels, et exploité en tout commerce dans le local sis à l'avenue de Palestine, Nabeul, et ouvrant sur ladite avenue par 2 portes à un prix global de deux cent cinquante et un mille dinars (251.000.000 d)

Les oppositions seront acceptées au domicile de l'acquéreur, et ce dans les vingt jours qui suivent cette publication.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien "Echourouk" en date de 4/01/2022.

2022T00009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 21/11/2019 quittance n°M069102 Mr Hbib Chnib a vendu à Mme Nedia Jrir demeurant à la Rue Wahran n°17 Ben Arous le fonds de commerce avec ses éléments incorporels sis à l'Avenue de France n°44 vente des accessoires des automobiles.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 3/01/2022 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2022R00012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit le 29/12/2021 et enregistré à la recette des finances Testour en date du 30/12/2021 reçu n°M016778 n° d'enregistrement : 21201417, Monsieur Atef Ben Taher Soltani demeurant à cité El Andalos Testour, vend à Mr Fethi Ben Ali Ben Hssine Trabelssi la totalité du fonds de commerce exploité comme café, son adresse rue de l'environnement Testour, Béja.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées auprès de l'acheteur dans le délai légal fixé à 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal «Quotidien» le 6/01/2022.

2022R00015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte ssp enregistré à la recette des finances de Soliman le 10/12/2021 quittance n°M04487 ; n° d'enregistrement 02716 Mr Aymen Ben Abdelmajid Ben El Haj Othman titulaire de la C.I.N n°09602052 a acheté de madame Fatma Bent Abdelah Ayari ; épouse Sghaier Aloui titulaire de la CIN n°03662727 le fonds de commerce sis au 01 rue d'Iraq cité Erriadh Soliman avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk du 28/12/2021.

2022R00018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 6/11/2021 enregistré à la recette des finances Beb Souika le 28/12/2021 sous le n°21203110 Quittance n°M065422 Monsieur Mouhamed Amine Aniba a vendu à Monsieur Hamza Bel Haj Amor tout le Fonds de commerce situé à avenue 9 Avril Beb Souika 1006 n°19 impasse el Misseoui rue el Nahdi Tunis dont l'objet de cafeteria.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du bureau de notaire maître Mehrez Jendoubi situé à 52 rue Abed Laaziz El Eroui Radés. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 6/01/2022.

2022R00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Anis Mrabet 185 rue Mohamed Ali Gabès, daté du 24 juin 2021 et enregistré à la recette des finances à Avenue Boulbaba Elmrabet Gabès le 30 novembre 2021 reçu n°M056598, n° d'enregistrement 21207323; Société SUD de COMMERCE a cédé à Société OUR GOOD DE COMMERCE l'ensemble de fonds du commerce cité à Avenue Majerda Sidi Boulbaba 6012 Gabès Sud.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteuse, Société OUR GOOD DE COMMERCE à Avenue Majerda Sidi Boulbaba 6012 Gabès Sud.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens «Elchourouk» et «le Quotidien» datés du 25/12/2021.

2022R00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 26/11/2021, enregistré le 28 décembre 2021 à la recette des finances El Mourouj sous le n°21205280, quittance M068733.

M. Abderraouf b Mohamed Turki, titulaire de la CIN 01599252 a vendu à M. Bilel b Kamel b Abdelaziz Hédi, titulaire de la CIN 07139325.

La totalité d'un fonds de commerce dénommé "CAFE TURKI" relatif à un café 1ère catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au

JORT auprès du Maître Kaabachi Zied, cabinet sis au n°115 avenue 9 avril 1938 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 31/12/2021.

2022R00023FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 28/12/2021 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 29/12/2021 Quit M082124 Enreg 21205837 Mr Hweiet Chokri résident à Grombalia a vendu à Mr Dahmeni Mohamed résident à Grombalia la totalité du fonds de commerce sis à Grombalia croisement d'avenue moussa Ibn Noussair et avenue Mohammed Ali exploité comme atelier de réparation de moteurs électriques

Toute opposition doit être faite entre les mains du vendeur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

Cette publication a été aussi faite au journal «La Presse» et au journal «Assahafa» en date de 5/02/2022 annonce n°2100441.

2022R00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bir el Kassaa le 31/12/2021 quittance n°M039760, enregistrement 21201773. M. Mourad Ben Mohamed Ben Ali Akrout a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que station de lavage et vidange sis à rue Assad Ben Fourat Mourouj 3 à M. Houssem Edin Ben Abdessatar Ben Hssine Jlassi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 7/01/2022.

2022R00025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente rédigé par le Maître el Hédi Moulazem en date 28/12/2021 enregistré à la recette des finances de l'Avenue Habib Bourguiba Monastir le 29/12/2021 reçu n°M064017 sous le numéro d'enregistrement n°21207569, Monsieur Ali Ben Hssen Mehdoui titulaire de CIN n°04075510 demeurant à place 3 août Monastir a vendu à Mr Fahmi Trimech titulaire de CIN 06952020 demeurant Cité Riadh eddis, la totalité du fonds de commerce exploité comme fast-food (MF : 0574525P) sis à l'avenue du 01 juin Monastir.

Les oppositions auront lieu entre les mains du Maître El Hedi el Moulazem à l'adresse de son bureau l'immeuble abbes 2 avenue des Martyrs Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 7/01/2022.

2022S00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 5/01/2022 sous n°22200033, quittance n°M000032, Mme Hajer Jegham, titulaire de la CIN n°02974805, a vendu et cédé à Mr Atef Sabeur, titulaire de la CIN n°08442961, la totalité du fonds de commerce du local destiné Restaurant- dénommé BOUN GRNO (I. Unique : 1497836C) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Léopold Senghor n°51 Place Zarrouk Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée sur le journal le Quotidien du 7/01/2022.

2022S00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 4/01/2022 quittance n°M000209 enregistrement n°22200010, le fonds de commerce qui a pour objet toutes les activités liées au tourisme et aux hôtels, exploité au local sis à la route touristique de Chatt Mariam Sousse, a été vendu par la Société de Tennis méditerranée, S.A, titulaire de l'identifiant unique n°0013763H, son siège social sis à la route touristique Chatt Mariam Sousse, à la Société Kahloun Immobilière, S.A.R.L, titulaire de l'identifiant unique n°0455180W, son siège social sis à la route touristique Hammam Sousse, d'un prix de trois cent mille dinars (300.000d000).

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au bureau du Maître Belaïd Mohamed Ali, Avocat à la cour de cassation, 14 Avenue de la République Sousse.

Un extrait du contrat sus-indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du jeudi 6 Janvier 2022.

2022S00028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 29/01/2021, enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 3/02/2021, sous le reçu M006740.

Monsieur Rachid Bayahya, C.I.N 03441825, demeurant à Fetou Djerba, a vendu à la société Haroun Iyed des jeux et loisirs, SARL référence unique 1704037/K siège social Elmehrab Mahboubéine Midoun Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce, exercé dans le local sis à Rue de Carthage Midoun. Prix 40.000,000.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Rachid Bayahya, à son domicile élu, sis au Local dans lequel le fonds de commerce est exploité à Rue de Carthage Midoun Djerba, Dans les 20 jours de la date

de la publication de cette annonce au J.O.R.T. L'acheteur a délégation de recevoir les oppositions.

Cette annonce est publiée au quotidien Assabah du 6/02/2021.

2022X00025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 26/11/2021, enregistré à la recette des finances de Djerba Ajim le 30/11/2021, sous le reçu MO19345. Madame Fethia Ben Hriz, c.i.n 03443507, demeurant à la zone 03 Ajim Djerba, a vendu à monsieur Khaled Becher, C.I.N 05748948, son domicile élu avenue Habib Bourguiba Ajim - Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce exploité comme Taxiphone, exercé dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ajim Djerba. Prix 12.000.000.

Toutes les oppositions auront lieu auprès de rédacteur de l'acte Maître Sami Akrout, à son cabinet élu sis au 05 Rue Sidi Abess Houmet Souk Djerba. Dans les 20 jours de la date de la publication de cet annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 7/12/2021.

2022X00026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax 1 quittance n°MO78735, enregistrement n°21202703; Mme Zaineb Algrati domiciliée Avenue Bourguiba a vendu à Mr Mohamed Kachaoui domicilié Avenue Carthage la totalité d'un fonds de commerce consistant en un café de première catégorie dénommé "THE GOLD" exploité dans le local sis à Avenue Hédi Cheker Gremda Sfax Sud Immatriculé au registre - entreprises tn. sous le n°1490352F. Les oppositions seront acceptées dans vingt jours par la vendeuse à l'adresse d'exploitation.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 01/01/2022.

2022X00027FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Monsieur Dammak Jalel déclare que les héritiers de Ali Ben Abdellatif Dammak ont donné à Jalel Dammak toutes leurs parts (66/80) du fonds de commerce "commerce des produits par détail" situé : à l'avenue Ali Bach Hamba n°18 Sfax, suivant un acte de donation daté le 29 décembre 2014 et enregistré le 8 Janvier 2015 n°M001032 dressé par les notaires Abdelmajid Bouaziz et Wali Mohamed aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Abdlmajid Bouaziz à son bureau situé à rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2022X00031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente daté du 15 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Elmanar, en date du 22 novembre 2021, quittance n°M064700, enregistrement n°21202840. Mr Mohamed Hmid a vendu à Mr Issam Dhouib, la totalité du fonds de commerce exploité pour toutes activités sis à 46 complexe kabi magasin 12 elmanar 1 Tunis et ce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions à produire dans les délais légales doivent être déposées auprès du local du fonds de commerce.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 30/11/2021 et au journal Le Quotidien du 6 janvier 2022.

2022400022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Raoued en date du 25/10/2021 (Quittance M074856 enregistrement 21203780), Mr Youssef Edhib cin n°08304398 a vendu à Mr Mounir Louati c i n n° 08060031, tout le fonds de commerce sis à cité Chaker Raoued route borj touil. Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 6/1/2022.

2022400024FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. enregistré le 22/11/2021 à la recette des finances avenue de la Gare (Q n° M056654 E n°21205995) les héritiers de Mahmoud Kourdaa à savoir, sa veuve Jamila Qanfoud et ses fils Selim, Mounia et Jamel se sont désisté au profit de M. Ali Kourdaa la totalité du fonds de commerce exploité au 39 rue Ibn Khaldoun Tunis destiné à toutes les activités commerciales. Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de M. Selim Kourdaa à Mosquée Djerba Médenine, dans les 20 jours de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal la presse du 6/01/2022.

2022400029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances palais des finances Bizerte le 3/1/2022 quittance n°M000266 et numéro d'enregistrement 22200009 Monsieur Wael Ben Mohamed Ali Ben Hassen El Khémiri demeurant à Cité El Ferdaous n°3 El Bhira Ain Meriem Bizerte a vendu à la société Seven Days Market représentée par sa gérante Bessma Lahmar son siège social sis 25 Rue Mongi Slim 7000 Bizerte l'intégralité du fonds de commerce qui consiste en un restaurant et salon de thé connu sous le nom La Veranda sis place Jessr Jarzouna 7021 Bizerte.

Les oppositions se font à l'adresse du Maître Mohamed Limam Avocat à la cour de cassation 25 rue Ibn Khaldoun Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du jeudi 6/1/2022.

2022400030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing en date du 31/12/2021 enregistré à la recette des finances palais des finances de l'Ariana le 31/12/2021 quittance n°M117111 sous le n° d'enregistrement 21206874.

Mrs Leila Marsaoui, Mohamed Yassine Ksouri et Anas Ksouri domiciliés au 04 Rue Ali Belhouane Ariana et Malek Ksouri domicilié au 20 Ave Habib Bourguiba Ariana et Mouna Ksouri au lotissement 147 Dar Fadhal Soukra Ariana, ont vendu à Mme Zakia Ksouri domicilié à la Rue Farazdak n°33 Cité El Ghazala Ariana et Asma Ksouri domicilié à la Rue 2 Mars 1934 Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'angle Rue Belhouane et rue Ouled Haffouz n°12 Ariana «Bain Maure». Toute opposition, doit être faite entre les mains des acheteuses à leur adresse élu : à la Rue Farazdak n°33 Cité El Ghazala Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de la présente insertion au JORT.

Le présent avis est paru au journal "Essabah" le 6/01/2022.

2022400031FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte daté du 28/12/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 3/01/2022 n° d'enregistrement 22300005 quittance n°M000252 Mr Noureddine Ben Khemaies Belghith a loué à Mr Hamza Ben Taher Zahafi tout le fonds de commerce situé au magasin n°11 résidence Smiramis Borj Louzir La Soukra 2073 pour exploiter en vente d'alimentation générale en détail pendant 1 an non renouvelable du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Toutes oppositions seront déposées chez Mr Hamza Ben Taher Zahafi à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cette annonce est apparue au journal Essabeh du 6/01/2022.

2022T00015FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 30/12/2021 sous le n°21301345, Quittance n°M030883, dont Mr Malek Kdimallah a loué à Mr Mohamed Ali Chaftar la totalité du fonds de commerce ayant l'objet de Café 1ère Catégorie Klasico Identifiant unique; 1428601 est exploité dans le local sis à Rue Khmaies Oumaya Béni khalled pour une période de 5 ans à partir de 15/10/2021 jusqu'au 14/10/2026. Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal la presse le 6/01/2022.

2022R00026FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des co-propriétaires

Les Jardins d'El Aouina - 2045 - Tunis

RESIDENCE DALIA

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence DALIA réunis le 23 décembre 2018, enregistré auprès de la recette des finances de la Goulette le 24 décembre 2018 sous le n°1870 et la quittance n°12367 il a été décidé de constituer un syndicat des co-propriétaires dont :

Nom : Syndicat des co-propriétaires de résidence DALIA

Adresse : Résidence DALIA, Jardins El Aouina 2045, Tunis

Membres :

Président : Mokh Hassen

Vice-Président : Dabbebi Amine

Secrétaire Général : Mejri Bechir

Trésorier : Bel Haj Sghair Fourat

Trésorier Adjoint : Bouassida Hédi

Membre : Karray Mohamed Riadh

Membre : Benzarti Mohamed

Membre : Fetni Sonia

Membre : Ayadi Hassen.

2022R00013APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de chirurgie thoracique tunisienne

Adresse : 81 Avenue Khaireddine Bacha, Résidence Bacha Center, Appartement 4A, Montplaisir, 1074 Tunis.

Objectifs :

- Veiller à développer la pensée scientifique et développer les performances professionnelles dans le domaine de la chirurgie thoracique

- Œuvrer à créer des relations scientifiques et à apporter les conseils scientifiques adéquats dans le domaine de la spécialité

- Contribuer à la sensibilisation sanitaire des citoyens aux dangers du tabac et aux maladies qui en découlent

- Chercher à coordonner les efforts pour améliorer la prise en charge des patients nécessitant une chirurgie thoracique

- Nouer des relations avec les associations et les organisations ayant les mêmes centres d'intérêt à l'intérieur et à l'extérieur du pays et avec lesquelles la Tunisie a des relations diplomatiques.

Membres :

Président : Belhassen Smati

Secrétaire général : Abdessalem Hentati

Trésorier : Mohamed Sadok Boudaya.

2022R00019APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Municipal à Oueslatia

Objet : Sportif

But : Développement du sport de taekwondo et diverses activités sportives

Siège : Salle de multiples spécialités de Oueslatia - Kairouan

Correspondance : N°24 du 4/01/2022

Président : Kamel Hammami

Vice Président : Naim Bouraoui

Trésorier : Mohamed Chehibi.

2022S00015APSF1

Constitution d'une association

Nom social de l'association :

Association klem pour le media et la culture.

L'objectif social : culturel

Adresse : 43 avenue Ali Zouaoui 3130 Haffouz.

Les objectifs :

- Travailler à consolider la culture médiatique dans la région

- Chercher à avancer la matière culturelle.

- Bien travailler à développer la culture médiatique dans les clubs et les intégrer parmi les matières optionnelles dans les écoles et les lycées.

Conseil administratif :

Président : Zaiiri Bassem

Secrétaire général : Selmi Fathi

Trésorier : Dhiflaoui Aymen.

2022S00021APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement d'un syndic de copropriétaire

Syndic Copropriétaire Résidence Errachd Ennasr 2

Suivant PV de l'assemblée générale du 21/02/2021 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 en date du 18/3/2021 sous le n°21701718 quittance n°M033367, il a été décidé d'élire un nouveau comité à la majorité des présents :

Mme Najla Amara Arous : Présidente.

Mme Hajer Jmel : Trésorière.

Mr Khaled Machraoui : 1er membre pour veiller à l'entretien de la résidence.

Mme Hazar Jallouli : 2ème membre pour veiller à l'entretien de la résidence.

2022T00011APSF2

Nomination d'un président du syndic des propriétaires

Résidence Hélya 1

Sahloul 4 - Sousse

Suivant PV en date du 22/12/2021 déposé à la municipalité de Sousse le 4/01/2022, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 4/01/2022 sous n°22700025 Quittance n°M000420, il a été décidé la nomination de Mr Ezzedine Achour en tant que président et trésorier du syndic avec les pouvoirs les plus étendus en particulier les opérations financiéres et bancaires à la place de Mme Houda Bent Habib Chraiet présidente démissionnaire.

2022S00027APSF2

Syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center

Avenue Carthage, route Gremda - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du complexe Jebli Center, du 29 octobre 2021 enregistré à la recette des finances le 15 décembre 2021, sous le n°21806776, quittance M007296 le syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center est constitué, sis à l'avenue Carthage, route Gremda - Sfax.

En vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

Mme Nawrez Chabchoub : Président du syndicat.

Mr Mohamed Guiàa : Membre.

Le syndicat des copropriétaires du complexe Jebli Center entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2022X00028APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Barouni Moncef

Avocat à la cour de cassation

Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul

Tél : (72) 232 649

Fax : (72) 223 193

MF : 294027 R/A/P/000

A la demande de : Madame Issaoui Rommana Bent Ammar, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, sis à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Contre la partie saisie : Monsieur Hjidri Ali Ben Bechir Ben Abdallah, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Sellami Mohamed, sis au 133 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

A La diligence de : Maitre Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, demeurant à l'Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Immeuble à vendre : Un premier étage à usage d'habitation d'une superficie de (80) m² Composé de trois chambres, une salle d'eau, une cuisine, un hall, situé à une impasse à travers rue d'Algérie à Beni Khiar, délimité au Sud par Mr Chtioui Mohamed, au Nord par Mr Boubaker Ahmed, à l'Ouest Ben Sidhom Abdelkarim et à l'Est par Mr Frouja Mohamed Sgaier, l'immeuble est équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : Vingt quatre mille quatre cent trente trois dinars sept cent quatre vingt cinq millimes (24.433,785) Frais en sus après réduction de 40 %.

Date et lieu de la vente : Mercredi 9/02/2022 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib M'hiri Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tous participant doit consigner le tiers (1/3) de mise à prix, et se faire représenté par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier de charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2022T00014VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

tél. : 76 201 003

adelansi@hotmail.fr

La créancière poursuivante :

Banque nationale agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Samir Ben Lazhari Snoussi, sa profession agriculteur, demeurant à cité Ennour Gafsa, titulaire de la CIN n°03174467 délivrée à Tunis 19/02/2001.

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°46996 Gafsa dénommé «samir» consistant en une villa sise à cité ennour Gafsa.

Mise à prix :

Le prix initial de l'immeuble saisi est fixé à la somme de quatre cents trente trois milles huit cents dinars (433.800.000) en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes de qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. 2 Hypothèques au profit de la BNA

2. Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 7/02/2022 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2022R00021VEPA1

Vente par adjudication publique après la réduction de la mise à prix initiale

Le 7/02/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia.

La partie poursuivante : Arabe Tunisian Bank, société anonyme, son matricule fiscal est ; Q.14161 et représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Taher Ben Rachid Ben Taher Kacem, directeur commercial de société, sa carte d'identité n°08295323, demeurant au 35 avenue de la république Sidi Alouane, Gouvernorat de Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108166-P-AP-000).

L'immeuble mis en vente : Un terrain constructible clôturé au mur avec un entrepôt et situé à Jinan ibn Maryam dans la commune de Sidi Alwan, Gouvernorat de Mahdia, sa superficie est 369 m², dont les frontières du sud une route, de l'est Ahmed Riad Mbarek, du nord les héritiers de Mohamed el-Mahdi Mbarek et une route à l'ouest.

Mise à prix : (42408 dinars) après la réduction de 40% ajouter 3102d960 les frais indiqués.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

2022S00025VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 14/02/2022 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par

adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse (2).

La partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est 000110F/P/M/000, représentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Les débiteurs :

Mohsen Ben Ali Ben Mohamed M'tira, sa carte d'identité n°02938875 demeurant à Kantaoui cité Ezzitouna 2, Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété «najwa260». Un terrain constructible, objet de titre foncier n°9595 Sousse, situé à Hergla, gouvernorat de Sousse, sa superficie est égale à 7609 m².

Mise à prix : (760 900 DT) après selon le rapport de deux experts «Mohamed Chbil» et «Mansour Hadj Khlifa».

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse (2).

2022S00026VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

(Pour la 3ème fois)

Etude Maître Khemiri Hichem

Huissier de Justice

Rue Sœur Joséphine Imm Trocadéro

5ème étage bureau n°3 Sousse

98.276.014-73.202.306-73.203.206

L'Huissier de Justice le maître Khemiri Hichem annonce qu'il sera vendu le samedi 22/01/2022 à 11 h aux enchères Publiques le Fonds de Commerce de la société NICOISE sis à l'avenue la perle du sahel Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le fonds de commerce est inscrit au registre national des entreprises sous le n° unique 0456102K.

La vente est effectuée en exécution du jugement n°53369 du 19/01/2016 rendu par la cour d'appel de Sousse au profit de la «Caisse Nationale de Sécurité Sociale «CNSS» et le rapport d'expertise rédigé par le maître Ridha Zaghouane l'expert Comptable Prés les Tribunaux commissaire aux comptes.

Mise à prix : 336.000.000 dinars frais en sus après une baisse du troisième (20%) de la mise à prix initiale déterminée lors de la première vente en date du 8/11/2021.

Les intéressés et les créanciers peuvent consulter le cahier des charges au cabinet de l'huissier de justice.

Nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a pas avancé un montant de 33.600.000 dinars qui correspond au troisième de la mise à prix annoncée, et, en le payant en espèces à l'huissier de justice, ou en présentant un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, ou en établissant que le montant de l'avance a été consigné à la caisse des dépôts et des consignations.

L'acquéreur doit payer le prix avec frais comptant.

2022S00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B18788 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Olfa Bent Youssef Jerbi épouse, Khiari cin 05295509 demeurante à Gremda km 55 Merkez Kammoun rue combattant Taher Kammoun connu impasse elmaasara Sfax et à la route l'Afrane km 2 Merkez Mnif n°64 Sfax.

2/ Ameur Khiari cin 01118023 demeurant à Gremda km 5.5 Mekez Kammoun rue Taher Kammoun connu par impasse elmaasara Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à Gremda km 5.5 merkez Kammoun rue combattant Taher Kammon connu par impasse elmaasra consistant en une construction d'une superficie couverte de 168 m² édifiée sur un terrain d'une contenance de 989 m² contient à son coté ouest deux garages d'une superficie de 167.50 m².

Le garage du coté sud contient une porte sur la rue et une porte sur le jardin, il est couvert en panneaux sandwich et le garage du coté nord contient une porte sur le jardin il est couvert.

La maison contient 4 chambres, une cuisine, un séjour, une salle, un couloir et une toilette.

Tout le terrain est clôturé et il est délimité du coté sud par rue combattant Taher Kammoun d'où son entrée, du coté est par les héritiers feu Ben Mabrouk, du coté nord par Abderazzek Chebbi et du coté ouest par Mezghani.

Mise à prix : (186.600.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 02/02/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00021VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société Djerba Evasion, SARL, MF : 1065258N, RC : B2062422008, dont le siège social à la zone touristique Mezeraya Djerba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1) L'immeuble dénommé "tawfik" objet du TF n°37087 Médenine sis à mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 62 m² et l'immeuble dénommé «Laila» objet du TF n°2645 Médenine sis à mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 5500 m² consistant en un terrain clôturé contenant quelques palmiers et oliviers et une ancienne construction et un complexe connue par hôtel Djerba évasion composé de 3 étages :

Le sous sol est composé de 2 vestiaires pour les ouvriers, un bloc sanitaire, un hammam, des dépôts des débarras et un local technique.

Le Rez-de-chaussée composé d'un parking, une entrée, une réception, un café, un bureau, un restaurant, une cuisine, 4 suites, un air équipé ; une grande terrasse et une piscine. Le 1er étage contient des escaliers, 6 suites et des balcons.

Les deux immeubles sis à une zone agricole hors le plan d'aménagement équipé en eau potable, en électricité et le réseau téléphonique.

Mise à prix : (1.175.635.200) après la réduction de prix.

La date et lieu de la vente : le 7/02/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00022VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abraham Ben Youssef Hay Ben Ibrahem Noomen commerçant, CIN 08641219 demeurant à Sweni Djerba Médenine

Le fol enchérisseur : Atef Marmonna, demeurant à rue bitagor Riad andalouse 2058 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Ahmed »objet du TF n°9130 Médenine consistant en la parcelle n°280 cadastre Midoun X1 sis à la région de Midoun délégation Djerba Midoun et précisément à la zone touristique Midoun et à proximité de quelques maisons, l'électricité, l'eau potable, réseau téléphonique et au bord d'une route d'une contenance de 888 m² divisé en 3 parcelles n°2, 3 et 5.

La parcelle n°2 consistant en un terrain contenant des oliviers d'une contenance de 446 m² délimité du coté sud est par une limite ensuite la parcelle n°3, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite ensuite un terrain qui appartient à Ali Ben Hriz et Nizar Abdeljawed.

La parcelle n°3 consistant en un terrain nu d'une contenance de 437m² délimité du coté sud est par une limite ensuite un terrain qui appartient au tiers, du coté sud ouest par une clôture puis un terrain qui appartient au tiers, du coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite puis la parcelle n°2.

La parcelle n°5 consistant en un terrain nu d'une contenance de 5m² délimité du coté est par une limite ensuite un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord ouest par une limite puis une entrée privée.

Mise à prix : (53.280.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (135.000.000).

La date et lieu de la vente : le 7/02/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées, par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, sise à 3 rue d'Hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu chez Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Moncef Ben Hammouda Elayeb CIN 03919074 gérant d'une société demeurant à avenue Habib Bourguiba n°147 Ksour Essef Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "moncef" objet du TF n°13194 Mahdia sis à la délégation Ksour Essef gouvernorat de Mahdia d'une contenance de 164 m² composé de deux parcelles.

La parcelle n°1 consistant en une maison au 1er étage composée d'un air d'où son entrée d'une superficie couverte de 150 m², un séjour, une cuisine, une véranda couverte, un hall, 3 chambres et une salle de bain.

Le toit est en ourdi, le sol est en carrelage, équipé en eau potable et en électricité et son état est moyen.

La parcelle n°2 contient les escaliers en marbre menant vers le 1er étage d'une superficie couverte de 14 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par les héritiers du feu brayek elghrad, du coté est par les héritiers de feu Hammouda Elayeb, du coté nord par une impasse et du coté ouest par une voix publique connue par route mnaakaa (المناقع).

Mise à prix : (155 500.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 14/02/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de mahdia.

Visite de l'immeuble se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00024VEPA1

Ventes aux enchères

1- Les demandeurs :

- Afifa Louati, titulaire de la CIN n°05267013, demeurant à Sfax.

- Abdelwaheb Louati, titulaire de la CIN n°01137475, demeurant à la route de Tunis km 4 avenue boutemri Sfax.

2- Parties saisies :

- Faouzi Louati, titulaire de la CIN n°01299516, demeurant à la route de Tunis km 4 impasse el Haffara avenue Boutemri Sfax.

- Najiba Louati, demeurant à la route Mahdia km 7 avenue Bouattouche maison Monji Guidara,

- Ebtissem Louati, demeurant à la route Mahdia km 5 avenue Bou Ain Sfax.

- Faten Louati demeurant à la route Saltnia km 4 cité el Simar Sfax.

- Najla Louati, demeurant à la route de Tunis km 4Sfax.

- Hamida Guidara Ep. Hedi louati, demeurant à la route de Tunis km 4 Sfax.

- Nabiha Louati, demeurant à Boumhal Ben Arous.

3- Avocat poursuivant :

Maître Kamel Ben Messaoud, Avocat à la cour de cassation, domicile : Av. Habib Thameur, Imm. Océan Bleu, 2ème E Sfax.

4- Immeuble mis en vente :

Rez-de-chaussée suivi d'un arpenteur du terrain situé sur la route de Tunis km 4 avenue Boutemry 1 Sfax.

L'ensemble de la propriété arpente le terrain et le bâtiment est d'une superficie totale de 417 m². Son départ de son angle souterrain Sud Ouest à l'Est mesure 10,10 m, puis vers le Nord est de 30m, puis à l'Est de 2,10 m, puis elle dévie vers le Nord dans la direction Est de 4,20m et de là vers le Nord de 18,80 m, puis de 20,50m à l'ouest, puis vers le Sud avec la construction, puis à l'est avec la construction 4,65m, puis vers le Sud jusqu'à ce qu'il se connecte avec le coin de départ. Il est délimité du coté Nord Tawfik Ben Amer, à l'Est par une entrée spéciale de Ben Mahmoud, du Sud avenue Boutemary 1, et à l'ouest par Abdelwahab Lawati, et derrière lui Abdelaziz Ben Amer. Sur ce terrain est construite une villa rez-de-chaussée et sur son côté Est un studio d'une superficie couverte de 48m². Le rez-de-chaussée a une superficie couverte d'environ 158m² et comprend une véranda Nord-Est, et une autre Sud-Est, un hall (westia), une chambre de réception, 3 chambres, une cuisine, une toilette et une chambre de douche. Le tout est équipé. Il est surmonté d'un étage de Abdelwaheb Louati.

5- Lieu et date de la vente :

Lundi le quatorze février deux mille vingt et deux (14/2/2022) à neuf heures du matin à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sfax.

6- Mise à prix :

Cent seize milles et quatre cents cinquante dinars (116.450,000 d).

7- Visite de lieu :

La visite du lieu aura tous les jours.

2022X00029VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Chokri Néji

Avocat à la cour de cassation

8, rue d'Alger 2ème étage - Tunis - 1001

Le saisissant : Receveur de finance El fahs, en son siège à la recette des finances sise à la recette des finances El fahs et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji, Avocat à la cour de cassation, 08 Rue d'Alger 2ème étage - Tunis M/F A - S433834.

Le saisi : Monsieur Khaled El Frioui, demeurant à l' Avenue Habib Bourguiba immeuble el ittihad El fahs Gouvernorat Zaghouan, titulaire de la CIN : 07026857, M/f : 941186/M.

Désignation de l'immeuble saisi : toutes les parts indivises revenant à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier n°586595 Nabeul dénommé "El Ichtirakkia 130" dont la superficie totale est 14057 m², lesdites parts représentent (1561 ,889/ 14057) parts de tout l'immeuble objet de l'adjudication, et selon les experts nommés par le tribunal le titre 586595 Nabeul est constitué de deux lots le 1er D 519 est situé dans les agglomérations le 2ème D 520 il s'agit d'un terrain agricole, en vertu de l'expertise les parts indivises revenant à la partie saisie font partie du lot D 519, délimité par l'est par des nouvelles constructions, délimité par l'ouest rivière «bouassker», d'après le certificat de propriété daté du 5/11/2021, l'immeuble objet du titre foncier n°586595 Nabeul s'agit d'un terrain agricole, sis à "machyakhet" (Actuellement Secteur) bir bouregba, Délégation Hammamet, gouvernorat Nabeul.

Mise à prix : La valeur de la totalité des parts indivises revenant à la partie saisie est estimée à quatre cents trente sept mille trois cent vingt huit dinars 920 millimes (437 328D920) frais en sus (outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire).

Date et lieu de l'enchère : Lundi le 14/02/2022 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia (palais de justice) à partir de 9 h du matin.

Visite de terrain objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridiques à une date antérieure à la date de l'enchère.

2022400041VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire de

«Société Tunisienne du lait et de ses dérivés»

Identifiant Unique : 0928425 C

Suite au jugement du Tribunal de première instance de Mannouba relatif à l'affaire n°77, du 28 décembre 2021, il a été décidé comme suit :

- La modification de programme de sauvetage approuvé par le jugement du 23 juin 2014 selon le rapport de l'expert en diagnostic.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi à la place de Monsieur Adel Ben Hamed en tant que contrôleur d'exécution et contrôleur de l'exploitation d'activité de la Société TLD sous la surveillance de juge-Commissaire Madame Maali Zneydi.

- Et l'exécution sur minute provisoire.

2022R00009VEPA2

Avis aux créanciers

Faillite Société «Climat Confort plus»

Identifiant Unique : 819029L

Faisant suite au jugement du Tribunal de première instance de Mannouba, relatif à l'affaire n° 110 concernant la société «Climat Confort plus» du 21 décembre 2021, il a été décidé ce qui suit :

- La faillite de la société «Climat confort plus» et considéré en état de cessation de paiement à partir du 28 juillet 2017.

- La nomination de Madame Maali Zneydi en tant que juge-commisaire.

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que syndic de la faillite.

Les créanciers de la société doivent remettre les justificatifs légaux de leurs créances au bureau du syndic sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis, et ce dans un délai de 15 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien, ainsi qu'à l'égard des dettes fiscales et celle revenant à la caisse nationale de sécurité sociale.

Pour plus de renseignements, contactez le bureau du syndic de faillite au : 71 559 671.

2022R00010VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société Cappuccino

Sis rue Hédi Chaker Sousse 4000

MF : 28400J/A/M/000

Suivant jugement du Tribunal de première Instance de Sousse dans l'affaire n°5197 en date du 27/12/2021, il a été déclaré la résolution du plan de redressement de l'affaire n°5197/156 du 29/01/2018 et la déclaration de faillite de la société Cappuccino, la désignation de Mme Amani Ezitouni Juge Commissaire, Mr Jamel El Kamel syndic de faillite, et Ordonne à l'apposition des scellés sur le siège de la débitrice et ses contenues.

Les créanciers sont appelés à remettre au syndic de faillite à son adresse avenue Taieb Hachicha M'saken 4070 Sousse leurs titres de créances et ce conformément au délai et procédures légales.

2022S00018VEPA2

Avis

Société Cappuccino

Sis rue Hédi Chaker Sousse 4000

MF : 28400J/A/M/000

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse le 14/10/2021 dans l'affaire n°5197, il a été décidé, de confier la gérance totale de la société à l'administrateur judiciaire Mr Jamel El Kamel et d'interdire au dirigeant Lotfi Hanachi d'exercer sa fonction de gérance de la société.

2022S00019VEPA2

Avis aux créanciers

La décision d'autoriser l'ouverture des procédures de distribution des deniers

Le juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 dans l'affaire n°154 en date du 3/01/2022 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposée à la Caisse de Dépôt et Consignation sous le n°M000213 en date du 12/3/2021 d'un montant de 5 284,043 dinars en vertu de la demande de distribution présentée par maître Slim Bouassida pour le compte de la SOCIETE REVOLON contre les débiteurs SOCIETE SIMFER et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête de consignation.

De, ce fait, et en vertu de l'article 468 du cpcc «dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2022X00030VEPA2

Avis du liquidateur

«SOCIETE YASMINE COLLECTE»

Société en liquidation

SARL au capital de 820.000 DT

Siège social : Cité El Fath 5020 Jemmel

Identifiant Unique : N°0575268W

Le liquidateur de la société «YASMINE COLLECTE» annonce que tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance à Monsieur le liquidateur de la société Helmi Ben Salah, demeurant à la Résidence, Carthage A16 Borj Baccouche 2027 Ariana dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

2022400027VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Clinique Echifa»

Société anonyme

Au capital de 1 125 530,000 Dinars

Ne Faisant pas Appel Public à l'Epargne

Siège social : Cité Administrative Kasserine Tunisie

Matricule fiscal : N°527532Z/A/M/000

RC : N°B115061996

Messieurs les actionnaires de la Société «Clinique Echifa» sont invités à l'assemblée générale ordinaire liée à l'exercice 2019 qui se tiendra mardi 01 février 2022 à 10h à Résidence Titanium 3ème étage Bureau B35 Rue de L'Ile de Djerba Lac 2 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Validité de la réunion ;

2) Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019, et présentation des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatif audit exercice;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

4) Affectation des résultats et distribution de dividendes ;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Nomination des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022 et 2023 ;

7) Jetons de présence ;

8) Pouvoir.

2022R00017SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE HOTELIERE ETABLISSEMENT TOURISME ET ANIMATION

SA au capital de 9 640 000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE HOTELIERE

ETABLISSEMENT TOURISME ET ANIMATION sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 Janvier 2022 à 10h30 au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementée prévues à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Jetons de présence,

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

9. Nomination du commissaire aux comptes,

10. Convocation du Conseil d'Administration pour la désignation du Président Directeur Général

11. Pouvoir pour formalité.

2022S00023SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Puis à l'assemblée générale extraordinaire lundi le 31 janvier 2022

SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA

SA au capital social 2.550.000 DT

Siège social : Hôtel TROPICANA CLUB & SPA - Zone touristique Skanes Monastir

Matricule fiscal : 0030432N/A/M/000

Les associés de la SOCIETE HOTELIERE DAR DHIAFA sont convoqués en assemblée générale ordinaire puis en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi le 31 janvier 2022 à 10 heures, au siège social de la société.

I- En assemblée générale ordinaire :

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2019 et 2020 ;

- Lecture et Approbation des rapports de gestion des exercices 2019 & 2020 ;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 & 2020;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et au 31/12/2020;

- Approbation des conventions et des opérations rentrantes dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC;

- Affectation des Résultats des exercices 2019 & 2020 ;

- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions des exercices 2019 & 2020 ;

- Allocation des jetons de présence aux administrateurs afférents à l'exercice 2019 & 2020 ;

- Questions diverses;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

II- En assemblée générale extraordinaire :

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la situation financière de la société et des dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales ;

2. Examen et décision quant à la continuité d'exploitation de la Sociétés;

3. Questions diverses ;

4. Pouvoirs et formalités.

2022S00035SANB3

Convocation à l'AGO

Société SERVICOM SA

Capital social : 11 874 000 Dinars

Siège social : 65 Rue 8601 Z.I Charguia I - 2035 Tunis

MF : 826619 W

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3/02/2022 à 15 heures à l'IACE, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019, en dehors des délais réglementaires;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes individuels ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019;

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC ;

8. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés;

9. Nomination de Mr Mohamed Ben Amor comme co-commissaires aux comptes de la société pour la période 2020-2021-2022;

10. Pouvoirs.

2022400025SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 901.800 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 1018046 N

M.F : 1018046 NNM 000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 5 février 2022 à 9 h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités de constitution de l'assemblée

2- Lecture et approbation des rapports du gérant des exercices 2019 -2020 - 2021.

3- Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2019- 2020 -2021.

4- Quitus aux gérants.

5- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00034SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mahmoud Agricole

S.A.R.L au capital de 901.800 D

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 Sfax

Identifiant RNE : 1018046 N

M.F : 1018046NNM 000

Messieurs les associés de la Société Mahmoud Agricole sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 5 février 2022 à 11 h au siège social en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des formalités légales de l'assemblée

2- Nomination d'un deuxième gérant pour la société

3- Quitus aux gérants

4- Répartition des parts sociales du feu associé pour les héritiers

5- Mise à jour du statut de la société

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2022X00035SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mondher Kiskes déclare posséder une parcelle de terre avec une maison, sise à la route de Tunis km 10.5 Sfax, d'une superficie de 1502m². Elle est limitée an sud par un passage, à l'est par Fathia Dhieb, au nord par Monji Tejouri et Mohamed Amich et à l'ouest par une rue. lui provenant par un acte de vente daté le 9/12/2006 et enregistré à Sfax le14/12/2006, n°072135, rédigé par les notaires Fatma Dammak et Ahmed Baccar.

Le propriétaire désire extraire un 2ème exemplaire conforme à l'original pour remplacer l'acte égaré.

Toute personne ayant une opposition doit l'exprimer au bureau de maître Fatma Dammak à rue des notaires à Sfax; dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette insertion.

2022X00019DIVD2

Avis

Les Frères Achraf, Akram et Mohamed Amine Dammak annoncent qu'ils possèdent un terrain nu à l'indivise de 1800 m², sis à la route Sidi Manssour Km 14 Sfax, leur titre de propriété de ce terrain a disparu, ils veulent avoir un extrait de cet acte originale, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00020DIVD2

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DU COMMERCE ET DU
DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE

BILAN

(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations Incorporelles	4	1 151 516	1 050 334
Amortissements		-1 050 464	-998 497
		101 052	**51 837**
Immobilisations corporelles	4	51 519 501	51 359 177
Amortissements		-34 639 743	-33 391 095
		16 879 758	**17 968 082**
Immobilisations financières	5	38 735 789	38 839 892
Provisions		-13 875 430	-12 740 701
		24 860 359	**26 099 191**
Total des actifs non courants		**41 841 169**	**44 119 110**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	214 059 167	168 679 600
Provisions		-977 223	-880 264
		213 081 944	**167 799 336**
Clients et comptes rattachés	7	1 210 306	668 655
Provisions		-587 546	-587 546
		622 760	**81 109**
Autres actifs courants	8	40 143 650	45 112 316
Provisions		-7 815 303	-6 084 141
		32 328 347	**39 028 175**
Placements et autres actifs financiers	9	84 260	84 260
Liquidités et équivalents de liquidités	10	17 292 596	46 487 766
Total des actifs courants		**263 409 907**	**253 480 646**
Total des actifs		**305 251 076**	**297 599 756**

BILAN
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux Propres			
Fonds de dotation		500 000	500 000
Reserves pour fonds social	22	-1 602 926	-1 628 594
Autres capitaux propres		29 618 512	30 368 513
Resultats reportés		-278 567 980	-271 928 141
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**-250 052 394**	**-242 688 222**
Résultat de l'exercice		**8 378 065**	**-4 026 457**
Total des capitaux propres		**-241 674 329**	**-246 714 679**
Passifs			
Passifs non courants	12		
emprunts		150 841 463	150 841 463
Provisions pour risques et charges		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	62 151 695	64 978 772
Provisions pour risques et charges	14	1 558 602	1 032 153
Autres passifs courants	15	7 904 697	8 410 632
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	324 468 948	319 051 415
Total des passifs		**546 925 405**	**544 314 435**
Total des capitaux propres et des passifs		**305 251 076**	**297 599 756**

ETAT DE RESULTAT
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	664 178 785	696 498 599
Cout des ventes	18	-623 437 347	-678 149 402
Marge Brute		**40 741 438**	**18 349 197**
Autres produits d'exploitation	19	20 271 394	27 052 374
Frais de distribution		-14 421 313	-13 384 003
Frais d'administration		-15 085 731	-14 196 401
Autres charges d'exploitation	20	-5 616 746	-3 933 953
Résultat d'Exploitation		**25 889 042**	**13 887 214**
Produits financiers		1 525 389	373 064
Charges financières		-21 928 093	-23 960 765
Produits des placements	21	2 259 715	3 100 637
Autres gains ordinaires		1 340 863	3 317 551
Autres pertes ordinaires		-4 613	-6 257
Resultat des activités ordinaires avant impot		**9 082 303**	**-3 288 556**
Impot sur les bénéfices		**-704 238**	**-737 901**
Resultat des activités ordinaires après impot		**8 378 065**	**-4 026 457**
Resultat Net de l'Exercice		**8 378 065**	**-4 026 457**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprime en dinars)
Exercice clos le 31 décembre 2020

	Notes	2020	2019
Flux de tresorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		712 887 375	746 209 440
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-731 286 376	-743 091 265
Interéts reçus		1 570 187	1 797 606
Impots sur les benefices payés		-	-
Subvention d'exploitation reçue		6 699 110	26 883 983
Flux de tresorerie provenant de l'exploitation		**-10 129 704**	**31 799 764**
Flux de trésorerie liés aux activités d' investissements			
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles		-440 437	-2 821 871
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		32 800	-
Decaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investis		**-407 637**	**-2 821 871**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		393 171	1 070 800
Encaissements provenant des emprunts		5 000 000	-
Remboursement des emprunts		-24 051 000	25 976 788
Flux de tresorerie provenant des activités de financement		**-18 657 829**	**-24 905 988**
Variations de trésorerie		-29 195 170	4 071 905
Trésorerie au début de l'exercice		46 649 702	42 577 797
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**17 454 532**	**46 649 702**

Schéma des soldes intermediaires de gestion

(Exprimé en dinars)

Exercice clos le 31 decembre 2020

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2020	2019
Ventes marchandises	396 754 575	cout d'achat des marchandises vendues	364 389 683	Marge commerciale	32 364 892	1 587 655
Revenus	267 424 211					
Production stockée	887 160	Destockage de production	-			
Total	**268 311 371**		-	Production	**268 311 371**	**249 722 425**
Production	268 311 371	Achats consommés	259 934 824	Marge/coût de matière	8 376 547	16 761 541
Marge commerciale	32 364 892					
Marge sur coût de matière	8 376 547					
Subvention d'exploitation	17 308 906					
Total	**58 050 345**	Autres charges externes	**3 742 874**	Valeur ajoutée brute	**54 307 471**	**38 735 457**
Valeur ajoutée brute	54 307 471	Impots et taxes	922 845			
		Charges de personnel	23 491 732			
Total	**54 307 471**		**24 414 577**	Excedent brut d'exploitati	**29 892 894**	**16 056 981**
Excedent brut d'exploitation	29 892 894	Autres charges ordinaires	256 750			
Autres produits ordinaires	4 303 350	Charges financières	23 688 707			
Produits financiers	5 545 717	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 714 201			
		Impôts sur le resultat ordinaire	704 238			
Total	**39 741 961**		**31 363 896**	Resultat des activités ordinaires	**8 378 065**	**-4 026 457**

2022R00016BCFA5

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2020

(EN DINARS)

ACTIF DU BILAN	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
	31 12 2020			31 12 2019
Actifs incorporels	2 308 020	1 679 530	628 490	448 125
Actifs corporels d'exploitation	17 266 807	11 979 727	5 287 080	4 844 811
Placements	429 161 730	24 919 282	404 242 448	380 996 095
Part des réassurreurs dans les provisions techniques	16 333 859	0	16 333 859	15 689 797
Créances	65 990 665	27 669 482	38 321 184	29 461 861
Autres éléments d'actif	34 031 810	2 019 931	32 011 879	33 901 339
TOTAL	**565 092 892**	**68 267 951**	**496 824 940**	**465 342 029**

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

PASSIF DU BILAN	Montant net Au	Montant net Au
	31 12 2020	31 12 2019
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	100 494 775	95 371 265
Résultat de l'exercice	5 185 751	3 504 914
Capitaux propres avant affectation	105 680 526	98 876 179
Passif	**391 144 414**	**366 465 850**
Provisions pour risques & charges	10 191 071	6 721 014
Provisions techniques brutes	325 592 259	304 454 516
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	16 293 573	15 689 797
Autres Dettes	25 391 426	19 207 868
Autres passifs	13 676 085	20 392 655
TOTAL	**496 824 940**	**465 342 029**

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise

Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2020

ETAT DE RESULTAT	**31 12 2020**	**31 12 2019**	
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	11 064 410	5 491 031	*
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	1 917 446	2 425 180	*
Produits des placements	28 716 486	25 929 883	*
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	0	0	
Charges des placements	5 836 346	4 819 957	
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	22 880 140	21 109 927	*
Autres produits non techniques	2 454 691	2 261 428	
Autres charges non techniques	4 373 662	1 487 536	
Résultat provenant des activités ordinaires	**11 062 885**	**8 690 103**	
Impôts sur le résultat	6 803 150	4 944 401	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**4 259 734**	**3 745 702**	
Gains extraordinaires	0	0	
Pertes extraordinaires	0	0	
Résultat net de l'exercice	**4 259 734**	**3 745 702**	
Effets des modifications comptables	926 017	-240 789	
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**5 185 751**	**3 504 914**	

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

A6: Le tableau des engagements reçus et donnés		**31 12 2020**	**31 12 2019**
HB1	Engagements reçus	141 000	
HB2	Engagements donnés		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	**31 12 2020**	**31 12 2019**
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	20 592 154	4 319 868
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-21 287 294	-7 828 563
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 618 597	711 377
Variation de la trésorerie	**923 456**	**-2 797 318**
Trésorerie du début de l'exercice	**11 158 931**	**13 956 248**
Trésorerie de la fin de l'exercice	**12 082 387**	**11 158 931**

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330 9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2022R00029BCFA5

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2020

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes	
	31 12 2020			31 12 2019	
Primes acquises	122 764 521	14 429 625	108 334 896	93 522 392	
Produits de placements alloués,transférés de l'état de résultat	22 880 140	0	22 880 140	21 109 927	*
Autres produits techniques	5 605 521	0	5 605 521	5 952 213	
Charges de sinistres	77 333 160	229 102	77 104 058	64 120 520	
Variation des autres provisions techniques	-1 763 358	0	-1 763 358	13 340 528	
Frais d'exploitation	33 615 025	5 620 783	27 994 242	23 149 109	
Autres charges techniques	22 421 204	0	22 421 204	14 483 343	
TOTAL	**19 644 151**	**8 579 740**	**11 064 410**	**5 491 031**	*

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes	
	31 12 2020			31 12 2019	
Primes émises et acceptées	5 963 927	44 666	5 919 261	5 992 076	
Revenus des placements	1 988 693	0	1 988 693	1 579 471	*
Charges de sinistres	4 085 368	-30 496	4 115 864	3 817 627	
Variation des autres provisions techniques	353 783	0	353 783	-1 376	
Frais d'exploitation	542 066	3 074	538 992	487 120	
Autres charges techniques	599 094	0	599 094	563 413	
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	382 776	0	382 776	279 583	*
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique	1 910 807	0	1 910 807	1 672 694	
TOTAL	**1 989 534**	**72 088**	**1 917 446**	**2 425 180**	*

**** LES ETATS FINANCIERS DE 2019 ONT ÉTÉ RETRAITES POUR DES BESOINS DE COMPARABILITE***